

JOURNÉE ANNIVERSAIRE DE LA LOI POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES DES PERSONNES HANDICAPÉES DU 11 FÉVRIER 2005

10 & 11 février 2023

Contacts presse

Anaïck DELLA-MONICA

Tel : 02 33 75 46 47
Port. : 06 89 10 15 54
anaick.della-monica@manche.gouv.fr

Marine TUDAL

Tel : 02 33 75 46 41
Port. : 06 89 10 15 53
marine.tudal@manche.gouv.fr

LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005 POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS !

Le 11 février 2023,
les territoires se mobilisent
avec les personnes
handicapées

JOURNÉE ANNIVERSAIRE DE LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005

La loi du 11 février 2005 pour **l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** introduit, pour la première fois, dans le code de l'action sociale et des familles, une **définition du handicap** inspirée de la classification internationale du handicap.

La loi indique que « *constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

La loi prend désormais en compte les **quatre familles de handicap** : moteur, sensoriel, cognitif, psychique et concerne également les **personnes à mobilité réduite**, y compris de manière temporaire.

Elle pose le principe selon lequel « *toute personne handicapée a droit à la **solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale**, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'**accès aux droits fondamentaux** reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté* ».

Son objectif est d'abord de faciliter le **maintien en milieu ordinaire** et rendant **obligatoire l'accessibilité** de l'ensemble de la chaîne des déplacements, qui s'impose aux différentes composantes du déroulement de la vie collective, à savoir le cadre bâti (établissements recevant du public neufs et existants, locaux professionnels, logements à l'exception de ceux réalisés par les propriétaires pour leur propre usage, les transports publics (bus, métro, tramway, train, avion, bateau), la voirie et l'espace public (jardins, parkings, trottoirs, mobilier urbain, etc.), les moyens de communication publique en ligne (internet, téléphone, TV, etc.), l'exercice de la citoyenneté (accès au processus électoral) et les services publics (appels d'urgences, accès au droit, etc.).

UNE POLITIQUE PUBLIQUE VISANT À L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Président de la République a choisi de **faire du handicap une des priorités de son quinquennat**, et, de ce fait, a engagé l'action de son Gouvernement, ainsi que celle de l'ensemble des administrations, dans la construction de réformes et de stratégies en faveur d'une société plus inclusive.

L'accompagnement des personnes en situation de handicap veille à sécuriser les parcours, quel que soit le lieu de vie choisi, et surtout, tend à garantir à chaque personne un accompagnement souple, modulaire et construit au regard de ses attentes, en développant son accès effectif aux **apprentissages**, à la **formation** et **l'emploi**, à la **santé**, au **logement** et à toute activité favorisant sa pleine **participation à la vie sociale**.

Le recul du taux de chômage des personnes en situation de handicap de 6 points depuis 2017, l'augmentation de 30 % des enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire sur la même période, l'ouverture du droit de vote aux majeurs protégés et l'élargissement de l'accès à la prestation de compensation du handicap témoignent des **avancées quotidiennes réalisées dans la poursuite de cette ambition**.

Organisée sur tout le département, par le préfet, en lien avec le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet, référent handicap pour la Manche, le Département de la Manche, la direction départementale de l'ARS, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, la direction départementale des territoires et de la mer, les collectivités territoriales et les associations, cette journée permet de **valoriser les initiatives locales et favoriser les échanges**. Elle prend différentes formes : débats, forums, expositions, opérations portes ouvertes, projets pédagogiques, etc.

Elle met notamment en avant, auprès du plus grand nombre, les grands objectifs suivants :

- donner la **parole aux personnes en situation de handicap** ainsi qu'aux proches aidants, aux aidants et aux professionnels ;
- multiplier les échanges et les rencontres entre les citoyens, et ainsi **favoriser le vivre ensemble et l'accès aux droits** ;
- faire connaître les **acteurs** qui agissent avec et pour les personnes en situation de handicap dans les territoires et mettre en avant les **ressources, innovations, initiatives et actions locales** ;
- faire connaître les aides et les services pour les personnes en situation de handicap dans une volonté de favoriser **l'accès à l'information** ;
- faire connaître les actions à entreprendre avec et pour les personnes en situation de handicap, faire naître des **vocations** et soutenir **l'attractivité** des métiers de l'accompagnement, notamment auprès des jeunes.

EN FRANCE

4,3 millions

de personnes âgées de 20 à 59 ans ont une ou des limitations fonctionnelles et/ou une reconnaissance administrative de handicap, et/ou un handicap ressenti.

427 822

enfants handicapés scolarisés en France, dont 75 % en milieu ordinaire, en 2019.

988 000

personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap occupent un emploi.

À cette occasion, les membres du corps préfectoral participeront à divers ateliers.

Vendredi 10 février

- 8h45 Présentation d'**Aptima Ressources Humaines**, association qui œuvre pour l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en présence de Laurent Simplicien, secrétaire général de la préfecture, sous-préfet référent handicap
173 Rue Antoine Lavoisier, 50180 Agneaux
- 10h30 **Point d'accueil** de l'association APF France handicap et café partagé, en présence de Laurent Simplicien, secrétaire général de la préfecture, sous-préfet référent handicap
Maison Départementale des Personnes Handicapées, 586 Rue de l'Exode, 50008 Saint-Lô
- 11h00 Journées Portes ouvertes à l'**ESAT de la Glacerie**, visite de l'atelier créatif qui fabrique les objets en vente dans la boutique en recyclant des matériaux divers et de la boutique. Échanges avec les travailleurs, en présence de Yoann Bridou, directeur départemental de la Manche de l'ARS Normandie
ESAT ACAIS, 1 Rue Michel Petrucciani, 50470 Cherbourg-en-Cotentin
- 15h00 **Table-ronde et débat sur les parcours scolaires de tous les élèves**, en présence des élèves, parents, enseignants et professionnels du secteur médico-social, en présence de Frédéric Perissat, préfet de la Manche
Collège Jacques Prévert, 20 avenue Jean-François Millet, 50207 Coutances

Samedi 11 février

- 10h00 Portes ouvertes du **Service de formation et d'éducation routière**, en présence de Frédéric Perissat, préfet de la Manche
3 rue de la Banque, 50180 Agneaux
- 14h00 Visite de la **médiathèque de Saint-Lô** avec le conseiller numérique et présentation des actions de la CCAU au travers d'une sensibilisation « le vote pour tous », action construite avec les associations « déficients psychiques » pour expliquer les modalités de vote à l'aide d'outils de communication adaptés, en présence de Frédéric Perissat, préfet de la Manche
Centre Culturel La Source, place du Champ de Mars, 50000 Saint-Lô

ACCÈS AUX DROITS



Crédits photos : manche.fr

L'accès aux droits des personnes en situation de handicap tend à s'améliorer depuis la mise en œuvre de plusieurs dispositifs :

- les **Maisons départementales des personnes handicapées** qui offrent accueil et informations dans un lieu unique ;
- l'allongement de la durée maximale d'attribution de l'**Allocation adulte handicapé** à 20 ans et la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'aide ;
- la création des **Maisons France services** dans les territoires ruraux.

[La Maison départementale des personnes handicapées](#)

La **Maison Départementale des Personnes Handicapées** (MDPH) est un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. La MDPH offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées dans le département. Elle exerce des missions d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

La MDPH traite notamment les demandes de droit ou de prestation des personnes en situation de handicap. Le délai d'attente d'une réponse MDPH est un point crucial pour les usagers. Sans décision de la part de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, il est difficile de continuer à vivre dans une situation de handicap. À travers le plan de compensation personnalisé, la personne handicapé obtient un soutien à la fois financier mais aussi technique voir humain. Dans l'objectif d'assurer à tous un meilleur accès aux droits, une démarche de résorption des dossiers en attente de traitement a été engagée depuis quelques années. Cette démarche touche aujourd'hui à sa fin, permettant de ramener le délai moyen de traitement des dossiers dans la Manche à quatre mois.

[APF France Handicap](#)

L'association **APF France handicap** défend et soutient des personnes en situation de handicap, et tend à rompre l'isolement, accompagner et défendre les droits.

À cette fin, elle propose un soutien aux personnes en situation de handicap et leurs proches en organisant des points d'accueil des travailleurs sociaux des Service d'accompagnement à la vie sociale et Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés de la Manche. Cette initiative permet de répondre à toute question relative au handicap, adulte ou enfant, en lien avec la convention « Pôle ressources » existant avec le Conseil départemental. Laurent Simplicien, secrétaire général de la préfecture, sous-préfet, référent handicap, se rendra au point d'accueil de l'association, dans le cadre de la journée anniversaire.



Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. Une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée et une prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers est assurée par les dispositifs d'**école inclusive**.

Selon la nature et la gravité du handicap, les élèves peuvent être amenés à **effectuer leur scolarité en milieu ordinaire**. Leur accueil peut se faire sans aucune aide particulière (humaine ou matérielle) ou avec des aménagements lorsque les besoins des élèves l'exigent.

L'organisation de l'école inclusive autour des structures médico-sociales facilite l'accès à des temps d'**inclusion scolaire individuelle dans les classes ordinaires** de l'établissement dès que cela est possible. Il s'agit en effet de rechercher la multiplication des « temps inclusifs » (social, pédagogique) pour permettre aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences et d'acquérir un **statut d'élève**.

L'ARS et le rectorat de Normandie ont rédigé, conjointement, un **protocole régional** définissant la fonction ressource dévolue aux établissements sociaux et médico-sociaux, en **appui aux équipes éducatives**. Cette fonction ressource vise à apporter aux équipes éducatives un appui et une expertise médico-social dans un objectif de transfert de compétences. La mise en place des **équipes mobiles d'appui à la scolarisation** initiée à la rentrée scolaire 2021 illustre la volonté de renforcer la construction d'une école inclusive en visant l'effectivité des droits.

[L'École inclusive dans la Manche](#)

Le département de la Manche scolarise :

- 2 674 élèves en situation de handicap dans le **milieu ordinaire** ;
- 615 élèves en situation de handicap dans les **établissements médico-sociaux** ;
- 593 élèves en **SEGPA** ;
- 1 477 élèves accompagnés par **AESH**.

L'organisation actuelle coordonnée par le service de l'École Inclusive à la Direction des Services Départementaux comprend :

- 12 **SEGPA** en collège, et 1 EREA en lycée pour des élèves en grande difficulté scolaire très encadrés ;
- 13 **IME-ITEP-IEM**, avec 22 classes externalisées ;
- 43 dispositifs **ULIS** écoles, tout type de troubles ;
- 30 dispositifs ULIS collèges, et 6 dispositifs ULIS lycées ;
- 2 **Unités d'Enseignement maternelle autisme** Cherbourg et Saint Lô, 1 **Unité Élémentaire Autisme** à Cherbourg ;
- 7 **enseignants ressources** : déficience auditive, visuelle, autistique ou comportementale ;
- 19 **enseignants référents** qui instruisent les dossiers avec les familles et plusieurs formateurs.

[Communauté 360](#)

La **communauté 360** est en cours de déploiement dans la Manche. Cette démarche vise répondre de manière **plus coordonnée** à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants, en proximité de leur lieu de vie. Elle contribue également à prévenir les **risques de rupture de parcours** en développant « l'aller vers » sur le territoire. La communauté intervient en étroite collaboration et en complémentarité du rôle dévolu à la MDPH.

La gouvernance départementale de la communauté 360 sera assurée par l'**instance stratégique départementale du handicap**, présidée par le Président du Conseil départemental et le préfet, et vice-présidée par l'ARS et l'Éducation nationale. Elle vise à définir les axes stratégiques d'amélioration des parcours de vie des personnes en situation de handicap. Cette instance départementale intégrera le sujet des communautés 360, sans pour autant s'y limiter.

Le collège Jacques Prévert de Coutances

Le **collège Jacques Prévert de Coutances** accueille, en son sein, plusieurs dispositifs d'accompagnement des élèves en situation de handicap, ou présentant des difficultés d'apprentissage, permettant leur inclusion dans le milieu scolaire dit ordinaire. C'est notamment le cas de la Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), et de l'Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

La **Section d'enseignement général et professionnel adapté** accueille des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Les enseignements adaptés au sein de la SEGPA permettent d'intégrer plus facilement les élèves bénéficiaires aux autres classes du collège, par des séquences d'apprentissage communes et la mise en œuvre de projets communs. 593 élèves sont scolarisés dans les 12 SEGPA du département.

L'**Unité localisée pour l'inclusion scolaire** ont été créées pour chaque degré d'enseignement. Le dispositif vient en appui de la scolarisation en milieu ordinaire. Les élèves bénéficiant de l'ULIS sont des élèves à part entière de l'établissement scolaire, leur classe de référence est la classe ou la division correspondant approximativement à leur classe d'âge, conformément à leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). Ils bénéficient de temps de regroupement autant que de besoin.

Afin d'échanger sur les parcours scolaires des élèves, le préfet de la Manche participera à une table-ronde, autour des élèves, parents, enseignants et professionnels du secteur médico-social, au collège Jacques Prévert.

L'IME « La Rose des Vents »

L'**Institut médico-éducatif (IME) La Rose des Vents** de Coutances, géré par l'APEI Centre Manche accueille 60 enfants et adolescents, de 3 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle ou un polyhandicap. L'IME a également une capacité d'hébergement de semaine de 10 places. La Manche compte 11 établissements pour 609 places.

Depuis la rentrée de septembre 2022, le collège Jacques Prévert accueille une classe externalisée de l'IME, composée de huit élèves. Située à l'intérieur du collège, cette classe permet aux élèves concernés de participer aux projets pédagogiques organisés avec les autres classes, aux ateliers manuels et culturels...



Ce dispositif existe déjà dans le département, dans 25 classes.

Dans le cadre de la démarche départementale pour l'inclusion, le département a porté, à la fin de l'année 2022, un projet de courts-métrages avec la participation de cinq collèges. Ce projet a notamment permis la collaboration des élèves des différentes classes des collèges : milieu ordinaire, SEGPA, ULIS ou encore unité externalisée de l'IME.

ACCÈS À L'EMPLOI



Crédits photos : Shutterstock

Les personnes en situation de handicap peuvent, selon leur situation, **travailler en milieu ordinaire ou protégé**. En complément des dispositifs ouverts à tous pour faciliter la formation et l'accès à l'emploi, les personnes reconnues « travailleur handicapé » peuvent bénéficier d'une **orientation spécifique**.

Cette orientation est proposée, en fonction de leur projet de vie et de leur situation individuelle, pour :

- suivre une **formation spécifique** dans le cadre d'un contrat ou stage de rééducation professionnelle, ou un bilan de compétence ;
- être accompagnés dans leur **projet** et leur **recherche d'emploi** en milieu ordinaire par Cap Emploi ;
- travailler en **entreprise adaptée**, entreprise du milieu ordinaire qui emploie une majorité de travailleurs handicapés et qui propose des activités adaptées au handicap, afin de faciliter l'accès au milieu ordinaire en s'appuyant sur un accompagnement socio-professionnel ;
- **travailler en milieu protégé** au sein d'un ESAT (Établissement spécialisé d'aide par le travail).

À la fin septembre 2022, dans la Manche, on comptait **3 008 demandeurs d'emploi BOETH** (bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés), soit **10% des demandeurs d'emploi** inscrits à pôle Emploi (catégories A, B et C). En un an, le nombre des BOETH (catégories ABC) a diminué de 1,3%, alors que la baisse annuelle globale des demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) est de 7%

La Manche compte **huit entreprises adaptées** sur son territoire, ce qui représente environ 440 salariés bénéficiaires d'une RQTH (reconnaissance en qualité de travailleur handicapé).

Le Gouvernement porte, depuis plusieurs années, la **transformation de l'offre médico-sociale**, afin de permettre une inclusion plus facilitée des personnes en situation de handicap. Dans cet objectif, il a notamment réaffirmé son **soutien au modèle des Établissements spécialisés d'aide par le travail** en proposant de conforter l'accompagnement des travailleurs des ESAT, mais aussi dans leur entrée progressive en milieu ordinaire.

L'**ESAT** permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une **activité professionnelle** tout en bénéficiant d'un **soutien médico-social et éducatif**. Il s'agit d'un premier pas vers la vie professionnelle en milieu ordinaire. Il existe 12 ESAT dans la Manche. Ils peuvent accueillir 1 250 travailleurs.

[APTIMA Ressources Humaines](#)

APTIMA Ressources Humaines est une association qui œuvre pour l'insertion des personnes en situation de handicap. Créée en 1994, elle exerce son activité auprès des personnes en recherche d'emploi mais aussi auprès des entreprises en leur apportant des conseils en matière de prévention des risques. L'association porte **Cap Emploi** dans la Manche. L'association dispose d'un lieu unique d'accompagnement, service porté entre Pôle et emploi et Cap Emploi, à destination des personnes en situation de handicap et des employeurs. En 2022, 1 264 travailleurs handicapés ont retrouvé un emploi grâce aux équipes du Lieu unique d'accompagnement.

L'association présentera son activité au secrétaire général de la préfecture, sous-préfet référent handicap, à l'occasion de la journée anniversaire de la loi du 11 février 2005.

L'ESAT ACAIS

Structure de l'**économie sociale et solidaire**, l'ESAT ACAIS à La Glacière est ouvert depuis 1964 et accueille près de 200 travailleurs en situation de handicap. Il est géré par l'Association en Cotentin d'accompagnement inclusif et solidaire. Outre l'ESAT, l'association gère une dizaine d'établissements médico-sociaux.



Les travailleurs sont accueillis sur des secteurs d'activités variés : blanchisserie, entretien, conditionnement, sous-traitance administrative, création artisanale, vente, entretien des espaces verts, menuiserie, broderie et couture, découpe et impression numérique.

L'ESAT ouvre ses portes dans le cadre de la Journée anniversaire de la loi du 11 février 2005, permettant ainsi à tous de découvrir les métiers et les compétences développées par les travailleurs au sein de la structure.

Le directeur départemental de la Manche de l'ARS Normandie se rendra aux portes ouvertes de l'ESAT de la glacière afin d'échanger avec les travailleurs et visiter l'atelier créatif et la boutique.

Le Service de formation et d'éducation routière

Le **Service de formation et d'éducation routière** (SFER), auto-école associative, permet de préparer les examens du permis de conduire (théorique et pratique) dans le cadre d'un accompagnement spécifique. Il s'agit de répondre aux besoins en matière d'autonomie de déplacement des jeunes et adultes, en difficulté d'apprentissage ou en situation de handicap, afin de favoriser leur vie sociale et favoriser l'accès à l'emploi. Le service intervient auprès des jeunes en insertion professionnelle, des personnes en situation de handicap, des adultes des établissements médico-sociaux.



Les **établissements médico-sociaux** peuvent faire appel au SFER pour des mises à jour du code ou pour des préparations de permis pour les publics. Il s'agit entre autres des établissements et services d'aide par le travail (ESAT), des entreprises adaptées (EA), des instituts médico-sociaux (IME), des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP). Pour cela, le SFER dispose de **deux camions avec une piste mobile** se déplaçant au plus près des structures. Le SFER peut intervenir sur toute la Normandie voire au-delà (régions limitrophes).

En partenariat avec le Service de probation et d'insertion en milieu pénitentiaire (SPIP) de Coutances, le SFER délivre des cours de code à la maison d'arrêt de Coutances, afin de **préparer les détenus au retour à la vie active**.

Depuis 2019, le SFER propose des **formations sur les risques routiers**, à destination des entreprises dont les salariés se déplacent beaucoup avec des véhicules (commercial, chauffeurs, etc.).

Le SFER ouvre ses portes, auxquelles se rendra le préfet de la Manche, à l'occasion de la journée anniversaire de la loi du 11 février 2005.



Dans le sport, l'inclusion sociale peut se traduire par la possibilité d'**accéder et de pratiquer l'activité physique et sportive de son choix** et de l'appréhender au niveau de son choix, qu'elle se déroule en milieu ordinaire ou en milieu adapté.

Le département de la Manche entend **favoriser l'accès de tous à la pratique sportive** par un soutien à l'acquisition de matériels sportifs adaptés (matériels nautiques – acquisition d'un bateau adapté au CRNG, acquisition de kayak par les clubs, etc.) et par le biais des contrats d'objectifs avec les comités départementaux handisports et sport adapté).

[Terre de jeux](#)

Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, une initiative a vu le jour en Normandie : le **rassemblement « Terre de Jeux »**, événement organisé par les cinq départements normands. La 2^e édition, en septembre 2022, qui s'est déroulée au pôle hippique de Saint-Lô, a réuni 600 collégiens dont 200 Manchois. Ils ont pu découvrir des **parasports** (hand fauteuil, rugby fauteuil, pétanque, curling) et rencontrer un athlète.

[Le label Norm'handi](#)

Dans une démarche de promotion, de soutien et d'**accompagnement de la pratique sportive** par les publics en situation de handicap, la commission territoriale « Sport et handicap » du comité régional olympique et sportif (CROS) Normandie a mis en place **un label régional « Norm'handi »** afin de valoriser et d'accompagner les associations sportives du territoire normand dans leurs démarches d'amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Le Label met l'accent sur la **promotion** de la pratique sportive des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire, **l'information** des usagers sur la qualité de l'encadrement proposé, la **communication** sur l'ensemble des clubs labellisés à l'échelle normande, **l'accueil** adapté et bienveillant des personnes en situation de handicap. Le comité départemental olympique et sportif (CDOS) ainsi que le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la DSDEN sont des relais référents de ce label.

62 associations sportives du département de la Manche ont été labellisées entre 2004 et 2021. Parmi elles, le Judo Club de Valognes-Montebourg a obtenu le label en 2021 et présente l'intérêt d'avoir orienté son accueil sur les troubles suivants : physique, mental, auditif et visuel. **Ce club fait partie des trois associations sportives du département à avoir pris en considération l'ensemble de ces troubles.**

ACCESSIBILITÉ

Depuis la loi du 11 février 2005, les **établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap**. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

Cette obligation s'applique également aux bâtiments collectifs ou maisons individuelles destinés à être loués, construits depuis 2007, et aux transports en commun.

Les collectivités ont également l'obligation d'établir un plan de **mise en accessibilité de la voirie** et des **aménagement des espaces publics**.

[L'expertise de l'État](#)

La Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche apporte son **expertise aux collectivités et gestionnaires des établissements recevant du public** qui mettent en conformité leurs équipements pour l'**accessibilité des personnes** en situation de handicap : accès à l'établissement, accueil, comptoirs, circulations intérieures, sanitaires, communication visuelle, etc.

Elle autorise les travaux de mise en conformité soumis à permis de construire / autorisation de travaux et réceptionne également les attestations d'accessibilité des établissements recevant du public. Elle exerce un rôle de contrôle du respect de la réglementation, dans le cadre des commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité.

[La commission communale d'accessibilité universelle de Saint-Lô](#)

En lien avec la commune de Saint-Lô, la journée anniversaire du 11 février permet de mettre en valeur le travail réalisé par les collectivités et les services de l'État dans la **mise en conformité des établissements recevant du public et des espaces publics extérieurs**. La **Commission communale d'accessibilité universelle** (CCAU) de Saint-Lô a été constituée il y a deux ans. Le travail mené par la commission est produit en concertation avec le public saint-lois, les associations des personnes handicapées et associations d'insertion, sur l'accessibilité dans la voirie, dans les ERP de la ville, dans les services, dans les logements, etc.

La CCAU permet, par son action, de dresser constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. Plus largement, elle associe fortement les habitants et associations représentatives du handicap dans des **domaines variés de l'inclusivité** tels que les démarches administratives par le conseiller numérique, le vote, les cheminements entre divers ERP principaux de la ville.

La médiathèque de Saint-Lô fait figure d'exemple en matière d'accessibilité, par ses installations pour l'accueil de tout type de handicap.

Le préfet de la Manche se verra présenter les installations de la médiathèque avec le conseiller numérique et les actions de la CCAU au travers d'une sensibilisation « le vote pour tous », action construite avec les associations « déficients psychiques » pour expliquer les modalités de vote à l'aide d'outils de communication adaptés.



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contacts presse

Anaïck DELLA-MONICA

Tel : 02 33 75 46 47
Port. : 06 89 10 15 54
anaick.della-monica@manche.gouv.fr

Marine TUDAL

Tel : 02 33 75 46 41
Port. : 06 89 10 15 53
marine.tudal@manche.gouv.fr